

L'invité de DP

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 853

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'INVITE DE DP 50 ans d'école enfantine

On pourrait citer quantité d'exemples. Je n'en prends que deux. C'est par la radio que les salariés valaisans d'Alusuisse ont appris que les fours d'électrolyse, à Chippis, c'était bientôt fini. Les salariés de Favag (filiale neuchâteloise de Hasler) ont reçu en décembre dernier une lettre du directeur qui leur disait que les nouvelles technologies ce serait dur, mais qu'avec la collaboration de chacun on y parviendrait. Et en janvier, ils apprenaient qu'il y avait 150 chacuns de trop.

Je mets ces deux exemples en relation avec les cinquantenaires qu'on s'apprête à fêter cette année, ceux des conventions collectives de travail dans l'horlogerie et dans la métallurgie. Et je me demande comment il faut rattacher les uns aux autres.

Mon propos n'est pas de mettre en cause ces conventions. Ce serait léger et stupide. La paix sociale apporte, et pas seulement aux patrons, de réels avantages.

Toutefois, après cinquante ans de cette paix, on pourrait penser que les comportements patronaux se sont modifiés. Que les partenaires sociaux sont devenus réellement des partenaires. Qu'il y a dans toutes les entreprises des commissions du même nom. Qu'elles se réunissent. Qu'elles discutent. Qu'elles sont informées de ce qui se passe et de ce qui se prépare. En bien et en moins bien. Naïve pensée !

Ces dix dernières années, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques commissions d'entreprise. Leurs membres ne savent vraiment rien de trop sur la marche de l'entreprise, sa situation financière, les projets de développement. Pour tout dire, ils ne sont pas au courant de ce que je pense être le minimum du minimum.

Tout se passe comme si les patrons croyaient que leurs salariés étaient tombés sur la tête. Comme si les ouvriers ne voyaient pas très vite que les affaires tournent rond ou pas. Comme si les défauts d'organisation leur échappaient. Comme s'ils pouvaient ignorer l'importance des rebuts. Mais que faire de tout ce qu'ils voient et savent ? Souvent, ils souhaiteraient pouvoir en parler. Pour changer ceci. Améliorer cela.

Mais ceux d'en-haut n'imaginent même pas qu'ils pourraient avoir quelque chose à apprendre de ceux d'en-bas. Alors, l'ouvrir, c'est risquer des emmerdes. Donc on la ferme. Et à force de la fermer, on se résigne. Il n'est pas sûr que les entreprises y gagnent en favorisant ces comportements !

Il y a aussi ces entreprises qui n'ont pas adhéré à l'association patronale pour ne pas devenir "conventionnelles", c'est-à-dire soumise à la convention collective. Et celles qui sortent de l'association patronale pour ne plus être conventionnelle. Et ces sociétés où il n'y a pas un seul salarié syndiqué. Car en 1987, après cinquante ans de paix sociale, il faut choisir : ou salarié ou syndiqué. Mais oui, Monsieur.

On me dira, pour revenir aux deux exemples du début, qu'il y a belle lurette que les salariés d'Alusuisse savaient ce que Nello Celio a dit à la radio. Comme il est vrai que la lettre du directeur de Favag n'a pas fait illusion. Mais c'est une chose de savoir, deviner, supputer, pressentir, entendre des bruits. C'en est une autre de pouvoir en parler entre partenaires sociaux de bonne foi. Pas seulement lorsqu'il faut réparer les pots cassés, jouer aux pompiers, établir des plans sociaux. Mais, évidemment, avant que les décisions soient prises, pour en évaluer l'importance et les

conséquences. Pour pouvoir y réfléchir. Faire d'autres propositions. Suggérer une alternative.

Il a fallu pas mal de temps pour pacifier et démocratiser la vie publique. Actuellement, ça ne marche pas trop mal. Aussi peu éclairés soient-ils, les citoyens donnent leur opinion sur des questions qui peuvent être très complexes.

En dépit de ce qui est souvent patronalement prétendu, le fonctionnement des entreprises n'est pas à ce point différent et compliqué, que ce qui est possible en politique ne le soit pas en économie.

Bien sûr, à force de ne pas essayer, on n'avance guère. Après cinquante ans de paix sociale, on a toujours le sentiment de fréquenter l'école enfantine. Si l'on n'y prend garde et si l'on ne fait rien, dans cinquante ans on n'aura pas terminé la première année primaire.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. J.-P. Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Points de vue :

Jean-Louis Cornuz, Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine Public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA